

**Rapport du Président du jury
du concours sur titres d'infirmier territorial
session 2009**

I- LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

Ce concours a été organisé par le CIG de la petite couronne en 2003, ce qui autorise quelques comparaisons. Précisons que la session 2009 est organisée en convention avec les 8 autres centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France Centre.

Session 2003

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
90	182	147	19,2%	104 (seuil : 8,00)	100	83 (seuil : 10,00)

Session 2009

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
150	205	176	14,15%%	152 (seuil : 7,00)	146	115 (seuil : 10,00)

On constate un taux d'absentéisme en baisse, sans doute explicable par le nombre élevé de postes au regard du nombre de candidats inscrits.

Parmi les inscrits, 69 candidats (33,33%) sont âgés de 21 à 30 ans, 70 (33,82%) de 31 à 40 ans, 59 (28,5%) de 41 à 50 ans, 10 étant âgés de plus de 50 ans.

139 candidats (66,83%) sont domiciliés hors région Ile-de-France. Parmi eux, 8 candidats seulement sont domiciliés en région Centre. Ceci laisse craindre que nombreux soient les lauréats qui ne postulent pas les postes ouverts à ce concours.

39 candidats (18,75%) déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 141 (67,80%) déclarant une formation personnelle.

II- L'ANALYSE DES RÉSULTATS A L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite d'admissibilité (rapport)

Les résultats obtenus sont légèrement meilleurs qu'en 2003 :

- **moyenne** de l'épreuve de rapport : **10,42** (9,32 en 2003)
- note la plus élevée : 16,50 (16,00 en 2003)
- note la moins élevée : 1,00 (2,00 en 2003)
- nombre de **notes éliminatoires** : **8** (10 en 2003)

104 candidats (**59,09%**) ont obtenu **10 ou plus**. Ils n'étaient que 48% en 2003.

B- Le seuil d'admissibilité

Après débat, le jury, considérant le nombre élevé de postes à pouvoir au regard du faible nombre de candidats présents, considérant également les coefficients respectifs des épreuves qui font jouer à l'écrit (coefficient 1) un rôle de filtre et rendent l'épreuve orale (coefficient 2) déterminante, décide de fixer à **7,00** le seuil d'admissibilité.

152 candidats sont ainsi convoqués à l'épreuve orale d'admission.

II- L'ANALYSE DES RÉSULTATS A L'ORAL

A- L'épreuve orale d'admission (entretien)

Les notes s'échelonnent de 3,00 à 19,00 (contre 2,00 à 19,00 en 2006).

La moyenne s'établit à **12,75**, en hausse par rapport à la session précédente (12,15).

Les candidats sont classiquement "tirés vers le haut" par cette épreuve : parmi les 100 premiers candidats, 79 ont mieux réussi l'oral que l'écrit.

Sur l'ensemble des 146 candidats admissibles présents à l'oral, 97 (66,44%) obtiennent une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

Les trois candidats qui ont obtenu 7,50 à l'écrit se voient attribuer les notes de 16,00, 13,50 et 8,50 à l'oral.

Les 7 candidats dont les copies ont été notées 7,00 obtiennent, pour leur part, 16,50, 16,00, 15,50, 14,00, 14,00, 12,00 et 7,50.

B- Le seuil d'admission

Le jury, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le seuil d'admission à 10,00, considérant qu'un seuil inférieur permettrait certes le pourvoi d'un plus grand nombre de postes mais ne garantirait pas un niveau suffisant pour exercer le métier d'infirmier, souvent encadrant, dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Ce seuil à **10,00** ne permet que le **pourvoi de 115 des 150 postes** ouverts au concours.

A ce seuil, 30 candidats qui ont obtenu moins de 10,00 à l'écrit et 8 candidats moins de 10,00 à l'oral (de 7,50 pour un seul d'entre eux à 9,00) sont admis.

C- Le profil des candidats admis

On constate une sous représentation des candidats domiciliés hors région Ile-de-France : alors qu'ils constituaient 65,91% des candidats présents à l'épreuve écrite et 65,13% des admissibles, ils ne comptent que pour 57,39% des admis.

Sur les 36 candidats déclarant avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT, 33 sont admissibles et 29 sont admis.

III- L'EVALUATION DES EPREUVES

A- Le rapport

Le sujet de rapport portait sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer par l'infirmier(ère). Le sujet comptait 21 pages et 5 documents.

Le sujet est apparu comme pertinent au regard des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Les correcteurs soulignent toutefois une maîtrise parfois insuffisante de l'analyse et de la synthèse par les candidats.

B- L'oral

Le jury a adopté la grille d'entretien suivante, qui a permis de conduire les entretiens de bonne façon et d'assurer l'égalité de traitement des candidats :

I. Parcours et projet professionnel	2 mn	2 points
II. Conception de la fonction et positionnement professionnel	14 mn	12 points
III. Connaissance de l'environnement territorial	4 mn	4 points
IV. Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury déplore que certains candidats soient incapables d'aucune réponse précise sur le service public qu'ils ne distinguent manifestement en rien du secteur privé.

Le jury souligne également que les candidats ne valorisent pas toujours suffisamment leurs savoir-faire professionnels. Parfois trop éloignés de la personne (enfant, personne âgée...), ils perçoivent souvent insuffisamment l'importance des gestes et des protocoles institués.

A l'inverse, certains candidats ne parviennent pas à prendre de la hauteur par rapport à leurs pratiques quotidiennes.

Les candidats qui obtiennent les meilleures notes en entretien sont ainsi ceux qui prennent du recul et font preuve de réflexion sur leurs pratiques.

Fait à Pantin le 3 avril 2009
Le Président du jury,

Claude Gascard